



VILLE de MAISONS-LAFFITTE

COMMUNIQUÉ
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 9 avril 2020

A/S : MESSAGE : COVID-19, INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N° 13

Je reçois de nombreuses interrogations de votre part, auxquelles je vais répondre :

1. Arrêté du Préfet du 7 Avril interdisant les activités sportives de 10 H à 19 H jusqu'au 15 Avril :

Cet arrêté interdit le jogging mais il n'interdit pas les "déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne".

Les promenades sont donc autorisées, mais il est souhaitable de se déplacer et de ne pas stationner longuement sur les bancs.

Pour les sportifs avant 10 H ou après 19 H : respectez les mesures barrières.

Des personnels de santé m'ont fait part de leurs critiques en constatant l'afflux important des promeneurs et sportifs après 19 H.

2. Ramassage des déchets :

La Société choisie par la Communauté d'Agglomération pour collecter nos déchets ne dispose pas des effectifs suffisants en raison de la pandémie pour procéder à l'ensemble du ramassage :

SEULS LES DÉCHETS MÉNAGERS ET LES EMBALLAGES SONT RAMASSÉS.

Vous devez conserver les verres et les encombrants. Il n'est malheureusement pas possible de faire autrement à ce stade, avec l'espoir que le service minimum d'aujourd'hui puisse être maintenu.

3. Jeux des enfants dans les parties communes des résidences :

Il a été constaté que de nombreux enfants de familles différentes jouent ensemble dans les jardins des résidences.

Cela est contraire aux mesures barrières les plus élémentaires et au confinement.

Merci aux parents d'y veiller.

4. Aides aux associations :

Des dispositions sont en cours d'étude pour permettre aux associations de passer ce cap difficile.

5. Les Masques :

La Ville met tout en œuvre pour rechercher des masques répondant aux normes AFNOR.

Cela risque de prendre du temps avant de les avoir. Toutes les villes en recherchent mais nous faisons le maximum pour en obtenir.

Je viens en outre de signer l'adhésion de la Ville à la Centrale d'Achat Régionale pour l'achat de masques.

Si vous souhaitez fabriquer vous-mêmes un masque, vous devez suivre les recommandations mises en vidéo sur le Facebook de la Ville " Ville de Maisons-Laffitte-info coronavirus", ainsi que les règles d'usage que vous pouvez consulter sur le site de l'AFNOR.

Si vous recevez un masque alternatif en tissu, fabriqué par des couturières bénévoles dont le travail doit être salué, il est nécessaire de vous assurer que ce masque soit stérilisé, en le lavant à 60 degrés et en appliquant les règles d'usage de l'AFNOR.

Merci d'y veiller.

Merci de transmettre ces informations à vos proches et amis.